

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 2
Votants : 20

N° 2023 6 4

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS le 20 octobre à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2023

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

M. CAPY à M. COTTAVE-CLAUDET

Mme SANEGRE à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et THIOUX.

Mrs DARDIER, DEJEAN, DELGENES et FONTA.

Secrétaire de séance : Émilie BELMAS

OBJET : VOLET URBANISME : Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège (SDE09) : Travaux d'éclairage public – remplacement de luminaires vétustes

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux d'éclairage public, « Rénovation d'appareils vétustes » doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué la compétence en la matière.

Considérant que par l'arrêté du 17 mars 2023, Madame la Préfète de l'Ariège octroi une subvention de 50% dans le cadre du FONDS VERT ;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 78 000 € ;

Considérant que la participation de l'État est de 26 000 € (33%) ;

Considérant que la participation du CD09 est de 12 500 € (16%) ;

Considérant que la participation du SDE09 est de 20 000 € (26%).

Le montant restant à charge de la commune sera de 19 500 € (25%) celui-ci sera effectué par contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 655.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **demande** au SDE la réalisation des travaux de « Rénovation d'appareils vétustes »

➤ **et accepte** de financer la contribution au SDE09 pour un montant de 19 500 € (dans la limite de + 10%).

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 23 octobre 2023

Le Maire,
Louis MARETTE

La secrétaire de Séance,
Émilie BELMAS

